

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 03/04/2017 avec votre chèque de caution à :

ORL-DPC : 3, rue de l'Arrivée - BP 50 - 75749 Paris cedex 15

Tél : 01.43.22.08.34 – E-mail : orl-dpc@snorl.org

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse professionnelle : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Numéro RPPS : _____

Date de naissance : _____ Statut : Libéral/Salarié/Mixte : _____

Tél : _____ Portable : _____

E-mail : (obligatoire) _____

ACTIONS DPC – FORUM ORL : VENDREDI 21 AVRIL 2017

JE M'INSCRIS A LA SESSION DE L'ACTION INDEMNISEE DE DPC : Cochez la case de l'atelier choisi

Espace Saint Martin, 199 bis rue Saint Martin – 75003 PARIS

9 h < 18 h	DPC de 8 heures indemnisé 450€
<input type="checkbox"/> DPC n° 44371700010 Session 1 Experts : Pr. Stanislas BRULEY DES VARANNES Dr. François BOBIN Animateur : Dr. Jean PACALON	Place de la pH-impédancemétrie dans le diagnostic et la prise en charge des manifestations ORL en RGO : <i>Venez-vous initier à la pratique d'un nouvel examen, la pH-impédancemétrie , en atelier et en simulation. Le RGO fait partie du quotidien des ORL, son exploration doit également être dans nos compétences.</i>
14 h < à 18 h	DPC de 4 heures indemnisé 270€
<input type="checkbox"/> DPC n° 44371700011 Session 1 Experts : Mme Agnès CLARET-TOURNIER Dr. Yves ORMEZZANO Animateur : Dr. Nassib KHOURY	ORL/Orthophoniste : Pour une efficace complémentarité : <i>La relation ORL/Orthophonistes est essentielle pour assurer une prise en charge efficace pour le patient comme pour les soignants. Il s'agit d'une pathologie phoniatrique bénigne mais au retentissement majeur sur la qualité de vie du patient. Les conséquences sont souvent pénalisantes sur la vie professionnelle. Les bilans ORL et orthophoniques se complètent au mieux pour améliorer la prise en charge des patients et le succès thérapeutique à long terme.</i>



Modalités de prise en charge - Indemnisation

➔ PRE-INSCRIPTION⁽¹⁾ :

Pour vous inscrire à une action DPC, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Vous connecter à votre espace personnel sur le site: www.mondpc.fr
- Cliquer dans la rubrique <recherche actions> puis indiquer la référence de l'action : <443717000..> et sélectionner <rechercher>
- Cliquer sur <détails de l'action> en haut à droite de la page
- Trouver le bouton <s'inscrire> en bas de la page
- Cliquer enfin sur <valider>

➔ DOSSIER A ENVOYER :

Afin de finaliser votre inscription, vous devez nous envoyer ce bulletin accompagné de votre **chèque de caution de 230€** à l'ordre de ORL-DPC. Nous conserverons ce chèque durant l'année 2017 pour toutes inscriptions. Il sera détruit en fin d'année sauf en cas d'annulation tardive voir modalités ci-dessous.

➔ TRANSPORTS :

Aucune prise en charge, quelle que soit la distance. Rappel : se rapprocher de son expert-comptable ou de son AGA pour la déductibilité.

➔ ANNULATION :

ORL-DPC encaissera le chèque de caution formation, en cas d'annulation du participant (**quel qu'en soit le motif**) moins de 15 jours calendaires avant la formation ou en cas de non-participation à la totalité de la formation. Un reçu fiscal vous sera remis.

➔ INDEMNISATION ANDPC : **DPC de 8 heures indemnisé 450€**
DPC de 4 heures indemnisé 270€

ORL-DPC vous informera de votre inscription définitive par E-mail

Seuls les dossiers complets seront pris en compte

Pour toutes questions



01 43 22 08 34

orl-dpc@snorl.org

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation des formations ORL-DPC ci-dessus.

Date : _____

Signature et cachet (obligatoire)

(1) **Si vous n'avez pas de compte DPC**, il vous faut le créer sur le site www.mondpc.fr en remplissant toutes les rubriques et en validant votre enregistrement avec votre identifiant, qui est votre adresse mail, et le mot de passe de votre choix. Avant de commencer, munissez-vous absolument de votre numéro RPPS (figurant sur votre carte de l'ordre ou sur votre carte CPS) et de votre RIB. Vous recevrez quasi instantanément confirmation par mail de votre enregistrement et de votre mot de passe. Cette opération conditionne la validité de toute la suite de votre démarche de formation y compris votre indemnisation.